# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-6-70 071002

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »**

ABONNEMENT ANNUEL

25,00 F

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

*Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture*

*Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,*

C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

Supplément n° 1 au Bulletin n° 117 de JUIN 1970.-

## A V E R T I S S E M E N T S.-

### V I G N E

MILDIOU.- (Département du Puy-de-Dôme)

Dans les zones viticoles (région Sud de CLERMONT-FERRAND, en particulier) où la pluie du 25 Mai, accompagnée, parfois, de grêle a été importante (plus de 30 mm d'eau, par endroits), les attaques de Mildiou sont, localement, abondantes dans les vignes sensibles non traitées comme, le 21 Mai, nous l'avons conseillé. (voir le supplément n° 2 au bulletin n° 116 de Mai).

Dans ces situations qui peuvent être maintenant facilement définies par les intéressés, un traitement s'impose dans l'immédiat (en cas de pluie avant ce traitement - ce qui ne peut être exclu dans les circonstances météorologiques présentes - les repiquages seront très importants).

### POIRIERS - POMMIERS

CARPOCAPSE.- (tous départements)

De nombreuses pontes ont été déposées fin mai, début juin et des éclosions non négligeables, de chenilles vont se produire incessamment.

Il est conseillé d'intervenir dans les prochains jours (avant la fin de la semaine du 8 au 14 Juin dans les endroits les mieux exposés).

S'il y a lieu, ajouter un produit contre la Tavelure, l'Oïdium...

## I N F O R M A T I O N.-

### POMMES DE TERRE

DORYPHORE.- (tous départements)

Eclosions parfois importantes des larves.

Surveiller les cultures afin d'intervenir en temps utile. (pour les produits à utiliser, consulter le bulletin n° 114 de MARS 1970).

Il est rappelé que la lutte contre le Doryphore est obligatoire.

Clermont-Ferrand, le 8 Juin 1970.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DENIZET.

P2 56

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 771 du 8 Juin 1970 - 2000 exemplaires - ABONNEMENT 1970 - Expédition n° 11.